## LUTTER CONTRE

### LES VIOLENCES

FAITES AUX FEMMES











**15 –** SAMU (urgence médicale)

17 - Police / Gendarmerie (danger immédiat)

**18 –** Pompiers (secours d'urgence)

**112 –** Urgences européennes (depuis un portable)

24h/24 7j/7

**3919 –** Violences Femmes Info (anonyme et gratuit, 24h/24 et 7j/7)

**114 –** Urgence par SMS (pour les personnes sourdes ou ne pouvant parler)

#### AIDE ET ACCOMPAGNEMENT

#### **BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES (BAV)**

Accueil, écoute, soutien psychologique, information sur les droits et orientation vers un avocat ou les structures sociales.

#### **ASSOCIATIONS PARTENAIRES**

#### France Victimes 66

28 avenue du Général de Gaulle, 66000 Perpignan 04 68 34 92 37 www.france-victimes66.fr CIDFF

52 rue Maréchal Foch, 66000 PERPIGNAN 04 68 51 16 37

pyreneesorientales.cidff.info.fr

Accompagnement social et juridique gratuit, aide aux démarches

(logement, emploi, Aide Juridictionnelle)

#### **AVOCAT**

Assistance dans vos démarches

#### AIDE UNIVERSELLE D'URGENCE

Aide financière versée par la CAF/MSA pour permettre la mise à l'abri (se renseigner auprès des services sociaux ou associations).



### LES OUTILS DE PROTECTION IMMÉDIATE

#### Proposés par le Tribunal Judiciaire de perpignan



#### ORDONNANCE DE PROTECTION

**Protection en urgence -** Permet d'interdire à l'auteur tout contact, d'attribuer un logement familial à la victime, de fixer la résidence des enfants, et même de suspendre l'exercice de l'autorité parentale.

Décision rendue sous 6 jours

**Juge aux Affaires Familiales (JAF)** - Art. 515-9 Code Civil

#### TÉLÉPHONE GRAVE DANGER

**Téléphone sécurisé** permettant à la victime d'alerter les forces de l'ordre en cas de danger imminent. Il est attribué sous condition (danger grave et absence de cohabitation avec l'auteur) et déclenche une intervention immédiate.



Procureur de la République



#### BRACELET ANTI-RAPPROCHEMENT

**Le bracelet est posé sur l'auteur** et un boîtier de géolocalisation sur la victime. En cas de non-respect de la zone d'exclusion, cela déclenche une alerte immédiate auprès des forces de l'ordre.

Juge pénal ou JAF

#### **EXCLUSION DU DOMICILE**

Possibilité pour le juge d'obliger l'auteur à quitter le domicile familial même si le couple n'est pas marié, même s'il est propriétaire.



Juge pénal ou JAF

Ces outils de protection garantissent la sécurité, la dignité et l'accompagnement des victimes.

## COMPRENDRE LES VIOLENCES



Les violences faites aux femmes ne se limitent pas aux coups. Elles peuvent être physiques, psychologiques, sexuelles, économiques ou administratives.

Souvent invisibles, elles s'installent progressivement et peuvent toucher toutes les femmes, sans distinction d'âge, de milieu ou de situation. Les reconnaître est la première étape vers la protection et la reconstruction.



#### VIOLENCES PHYSIQUES

Coups, bousculades, strangulation, séquestration, blessures...



#### VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES

Insultes, menaces, humiliations, harcèlement, isolement, contrôles des gestes ou des fréquentations.



#### VIOLENCES SEXUELLES

Agressions, viols, rapports forcés ou chantage lié à la sexualité.

AUCUNE RELATION, MÊME CONJUGALE, NE SUPPRIME LE CONSENTEMENT.



#### VIOLENCES ÉCONOMIQUES

Confiscation des ressources, interdiction de travailler, endettement forcé, contrôle des papiers d'identité ou des comptes bancaires.

## LE CYCLE DES VIOLENCES



Les violences conjugales suivent souvent un cycle répétitif.
Elles ne commencent pas forcément par des coups, mais par des comportements de contrôle, d'humiliation ou d'isolement.

#### Les différentes phases de la violence

#### RÉCONCILIATION

La victime espère un changement durable, croit que "cette fois, ce sera différent".

#### TENSION

La victime tente d'apaiser la situation, se justifie, se tait ou modifie son comportement pour éviter la colère.

## JUSTIFICATIONS & CULPABILISATION

Après les faits, l'auteur minimise, nie ou rejette la faute sur la victime.

La victime doute d'elle-même, culpabilise et cherche des excuses à l'auteur.

#### VIOLENCE

La tension explose: violences physiques, psychologiques et/ou sexuelles.

### Les signes qui doivent alerter

- Isolement progressif de la victime vis-à-vis de ses proches
- Peur, anxiété, perte d'estime de soi
- Justifications constantes du comportement du conjoint
- Contrôle des sorties, du téléphone ou des finances
- Marques physiques inexpliquées

#### Rappel

Ce cycle n'est <u>jamais la faute de</u>
<u>la victime</u>. Il repose sur une
volonté de <u>domination et de</u>
contrôle.

Mettre des mots sur ce mécanisme, en parler et être accompagnée, permet de rompre l'emprise et d'amorcer la reconstruction.

## LES CHIFFRES EN FRANCE



Les violences conjugales ne sont pas des faits isolés. Elles concernent toutes les générations, tous les milieux et tous les territoires.

#### 1 FEMME SUR 3

est victime de violences physiques ou sexuelles au cours de sa vie.\*





#### 84 % DES VICTIMES

sont des femmes. Soit environ 228 800 femmes.\*

#### **ÉVOLUTION DU NOMBRE DE VICTIMES\***



#### TOUS LES 4 JOURS



En moyenne, en France, une femme est tuée tous les 4 jours par son conjoint ou ex-conjoint.\*

#### 1 FEMME SUR 5

Moins d'une femme sur cinq porte plainte.\*



## TYPE DE VIOLENCES

conjugales enregistrées par les services de sécurité\*



#### **PHYSIQUES**



#### **PSYCHOLOGIQUES**





#### 90 000 PLAINTES

pour violences conjugales ont été enregistrées.

# LES RÉPONSES JUDICIAIRES



Face à la gravité et à la persistance des violences conjugales, la justice française s'est fortement mobilisée pour renforcer la protection des victimes et sanctionner les auteurs. Les dispositifs se multiplient pour agir plus vite et plus efficacement.

### 4 911 TÉLÉPHONE

Au 1er février 2025, 4 911 téléphones "Grave Danger" (TGD) étaient actifs sur le territoire français.



#### 8417 BRACELETS

Au début janvier 2025, 817 bracelets anti-rapprochement (BAR) étaient actifs.



#### 3000 ALERTES

En 2024, 3 000 alertes via TGD ont entraîné une intervention des forces de l'ordre.

En 2024, plus de 4 200 ordonnances de protection ont été prononcées.

#### 4 200 ORDONNANCES

### 11 200 PLACES

Fin 2024, plus de 11 200 places d'hébergement sont dédiées aux femmes victimes de violence.

#### 2 500 PRONONCÉS

En 2023, plus de 2 500 bracelets anti rapprochement (BAR) avaient été prononcés.

#### + DE 10 000

En 2023, pour le dispositif BAR, on relève un bilan de plus de 10 000 interventions liées à ce bracelet (mesure + alertes) pour l'année.

#### **542 ÉTABLISSEMENTS**

Le dépôt de plainte est possible dans 542 établissements de santé, dont 61 prévoient le recueil de preuves sans plainte.

#### **+ DE 100 000 APPELS POUR LE 3919**

Le 3919 est accessible 24h/24, 7j/7 en métropole et en Outre-mer. Depuis 2021, la plateforme téléphonique est accessible aux personnes en situation de handicap et allophones (+ de 200 labfèues). En 2024, la plateforme a traité plus de 100 000 appels.



Mettre fin aux violences faites aux femmes n'est pas seulement une affaire de justice : c'est l'affaire de toute une société. Chaque signalement, chaque accompagnement, chaque écoute compte.

Derrière les dispositifs, il y a des équipes mobilisées chaque jour : des professionnels du droit, des associations, des forces de l'ordre et des citoyens engagés.

Rompre le silence, c'est ouvrir la voie à la protection. S'informer, c'est prévenir la répétition des violences. Agir ensemble, c'est redonner espoir et dignité à celles qui ont été brisées.

Ce combat n'est pas celui des seules victimes. Il appartient aussi à tous ceux qui voient, qui entendent, qui doutent. Un proche, un collègue, un voisin, un témoin, chacun peut jouer un role décisif. Un mot, un appel, une écoute peut sauver une vie.

Le CDAD des Pyrénées-Orientales, le Tribunal Judiciaire de Perpignan et l'ensemble de leurs partenaires réaffirment leur engagement pour garantir à chaque femme un accès au droit, à la protection et à la justice.

FACE AUX VIOLENCES, LE SILENCE EST UN MUR. LA PAROLE, ELLE, EST UNE PORTE OUVERTE.

En parler c'est déjà se protéger. Ensemble, faisons reculer les violences.